



1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Cobra Advantage Hydraulic - All
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Lubrifiant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Coastal Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucun.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	30-100
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	10-75

4. Premiers soins

Inhalation	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.
Yeux	Rincer à l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.

Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de façon symptomatique
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Pas disponible

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter l'exposition prolongée. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	PEL	400 mg/m3	
		100 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	MPT	400 mg/m3	
		100 ppm	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/yeux

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés appropriés.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambrée
Odeur	Pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	0.85 - 0.87
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	198.0 - 213.0 °C (388.4 - 415.4 °F) Pensky-Martens vase clos
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	< 0.1 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Négligeable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	22.6 - 69.6 @ 40°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
Matières incompatibles	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Sulfure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	rat	5000 mg/kg
------	-----	------------

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Aigu

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthylloxirane (CAS 75-56-9)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Contient < 3 % (p/p) DMSO-extrait
Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Volume 11, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Volume 39, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Volume 23, Supplement 7, Volume 100C 1 Cancérigène pour l'homme.

Volume 58, Volume 100C 1 Cancérigène pour l'homme.

Volume 60 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Volume 97, Volume 100F 1 Cancérigène pour l'homme.

Volume 23, Supplement 7 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérigènes substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène présumé

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

Plomb (CAS 7439-92-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu

arsenic (CAS 7440-38-2)

Carcinogène connu chez l'homme.

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Carcinogène connu chez l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

arsenic (CAS 7440-38-2)

Cancer

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Cancer

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Cancer

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèce		Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.		
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
--	---

Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Listed substance/Identification Number

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	Inscrit.
--	----------

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
--------------------------------	----------

Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

Méthylxirane (CAS 75-56-9)	12/21/2011 Listé
----------------------------	------------------

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Substance sujette à une notification ou à un consentement.
--------------------------------	--

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Méthylxirane (CAS 75-56-9)	100 livres
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	10 livres

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

arsenic (CAS 7440-38-2)	Cancer
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Cancer
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Cancer
Plomb (CAS 7439-92-1)	Toxicité pour la reproduction
arsenic (CAS 7440-38-2)	Foie

CADMIUM (CAS 7440-43-9)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
 Plomb (CAS 7439-92-1)
 arsenic (CAS 7440-38-2)
 CADMIUM (CAS 7440-43-9)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
 Plomb (CAS 7439-92-1)
 arsenic (CAS 7440-38-2)
 CADMIUM (CAS 7440-43-9)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
 Plomb (CAS 7439-92-1)
 arsenic (CAS 7440-38-2)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
 Plomb (CAS 7439-92-1)
 arsenic (CAS 7440-38-2)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Poumons
 Toxicité pour la reproduction
 Système nerveux central
 Peau
 Reins
 Mutagénicité
 Reins
 Irritation des voies respiratoires
 Toxicité aiguë
 Système nerveux central
 sang
 Système nerveux
 Sensibilisation cutanée
 Toxicité aiguë
 Toxicité aiguë
 Irritation de la peau
 Irritation des yeux
 irritation des voies respiratoires
 Toxicité aiguë
 Inflammabilité

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Non Risque différé - Non Risque d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
SARA 302 Substance très dangereuse	Non
SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
SARA 313 (déclaration au TRI)	Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
 Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
 arsenic (CAS 7440-38-2)
 CADMIUM (CAS 7440-43-9)
 Méthylxirane (CAS 75-56-9)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
 Plomb (CAS 7439-92-1)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Safe Drinking Water Act Non réglementé.
(SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
 Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Priorité élevée
 Autres substances aromatisantes avec OSHA PEL

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	Inscrit.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
arsenic (CAS 7440-38-2)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Méthylxirane (CAS 75-56-9)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
Plomb (CAS 7439-92-1)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

arsenic (CAS 7440-38-2)	arsenic
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	CADMIUM
Plomb (CAS 7439-92-1)	Plomb

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	Inscrit.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)
arsenic (CAS 7440-38-2)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Méthylxirane (CAS 75-56-9)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
Plomb (CAS 7439-92-1)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
arsenic (CAS 7440-38-2)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Inscrit.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Inscrit.
arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Méthylxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	Inscrit.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Inscrit.

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

arsenic (CAS 7440-38-2)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Listé : Janvier 1, 1988

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Listé : Juillet 1, 1989

arsenic (CAS 7440-38-2)

Inscrit : Le 27 Février 1987

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Inscrit : Le 1er Octobre 1988

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Listé : Juillet 1, 1987

Plomb (CAS 7439-92-1)

Listé : Octobre 1, 1992

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Listé : Août 7, 2009

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Listé : Août 7, 2009

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

État des stocks

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

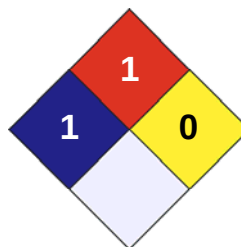
*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Clause d'exonération de responsabilité

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

04-Mai-2016

Version n°

01

Date en vigueur

04-Mai-2016

Préparé par

Coastal Blending & Packaging Téléphone: 800-574-5823

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.